



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Économie sociale et solidaire

## **Dossier de presse**

# **Projet de loi portant sur la Maison de l'orientation et la cohérence de l'orientation scolaire et professionnelle**

**26 février 2015**

## **Projet de loi portant sur la Maison de l'orientation et la cohérence de l'orientation scolaire et professionnelle**

---

Le 6 février 2015, le Conseil de gouvernement a adopté l'avant-projet de loi portant sur l'organisation de la Maison de l'orientation et la cohérence de l'orientation scolaire et professionnelle.

Augmenter l'efficacité de l'orientation tout au long de la vie est cruciale pour les jeunes et les moins jeunes amenés à se (re)former et se (re)positionner sur le marché du travail. L'expérience des dernières années, les conclusions du FORUM Orientation validées en 2010 ainsi que les priorités européennes (Stratégie de Lisbonne) ont dessiné plusieurs pistes à concrétiser : **facilitation de l'accès à l'orientation, définition d'un cadre de référence, clarification des missions, coordination des actions, qualification des intervenants, élaboration d'une véritable stratégie nationale**. La future loi les reprend à son compte.

En 2012, le rassemblement au sein de la Maison de l'orientation des principaux services en charge de l'orientation scolaire et professionnelle fut un pas dans cette direction : il est cependant nécessaire d'aller plus loin qu'un seul regroupement physique.

### **Une définition**

L'orientation tout au long de la vie est désormais définie comme « une série d'activités et de services permettant au citoyen, à tout moment de sa vie, d'identifier ses capacités, ses compétences et ses intérêts, de prendre des décisions éclairées en vue du choix de ses études et formations ainsi qu'au regard de ses projets professionnels. »

### **Une meilleure efficacité pour la Maison de l'orientation (MO)**

Guichet unique, la MO devra assurer la cohérence des démarches de ses services membres vis-à-vis du public et développer tous les outils nécessaires à l'information et la sensibilisation en milieu scolaire et extrascolaire. Un Service de coordination de la MO est créé, avec à sa tête un directeur. Il représente la MO, coordonne le travail conceptuel, veille à la cohérence de sa mise en œuvre, fournit son soutien intellectuel et pratique lors d'activités organisées par d'autres entités, organise la concertation avec les lycées, etc.

La composition de la MO demeure ouverte à d'autres organismes, du secteur public comme du secteur privé.

## **Des intervenants davantage qualifiés**

Les équipes de la MO suivent régulièrement des modules de formation organisés par les membres de la MO en collaboration avec l'Institut national d'administration publique (INAP), l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) et le Service de coordination de la MO.

## **Un Forum orientation pour la stratégie nationale**

Présidé par le directeur du Service de coordination, composé de membres nommés par le ministre, un nouveau conseil national dénommé *Forum orientation* collabore à la conception et au suivi de la stratégie nationale de l'orientation scolaire et professionnelle. Il rassemble les représentants des ministères concernés, du monde enseignant, des chambres professionnelles, des élèves, des parents et des étudiants. Il se réunit au moins une fois par an et peut faire appel à des experts.

## **Évolution du CPOS**

Dans le cadre de la réorganisation de l'orientation, les missions du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) sont révisées. Le CPOS devient un centre de ressources psycho-sociales pour les lycées, complétant leur offre psycho-sociale et fait office de médiateur scolaire. Il se transforme ainsi en Centre psycho-social scolaire (CPSS).

## **Le rôle des lycées renforcé : une démarche d'orientation pour chaque établissement**

La future loi prévoit que les lycées se dotent d'une démarche d'orientation correspondant à certains critères de qualité décrits dans un cadre de référence. Ce cadre est élaboré par le Service de coordination de la MO en concertation avec le SCRIPT et les lycées. Au sein de chaque lycée, le directeur met en place une cellule d'orientation chargée de la coordination de l'orientation dans l'établissement.

En 2013 déjà, le ministère de l'Éducation nationale avait pris l'initiative de valoriser les pratiques des lycées en matière d'orientation et d'aider les lycées à s'organiser pour définir leur propre démarche d'orientation en vue de répondre aux exigences de la future loi.

Une première journée d'échange sur l'orientation scolaire et professionnelle avait été organisée en octobre 2013 pour le régime préparatoire, suivie en mai 2014 d'une journée d'échange nationale pour tous les lycées. En novembre 2014, une troisième journée d'échange a été organisée pour les partenaires de l'éducation non formelle.

S'inspirant des expériences, réflexions et recommandations issues de ces 3 échanges, le ministère a lancé, en février 2015, un projet pilote qui consiste à accompagner les lycées intéressés dans l'élaboration de leur démarche d'orientation. Dans le cadre de ce projet, 6 lycées participeront à un groupe pilote et 10 autres à un groupe de réflexion. Encadrés par le SCRIPT, les 6 établissements du groupe pilote élaboreront leur propre démarche d'orientation d'ici la fin de l'année scolaire 2015-2016, puis la mettront en œuvre pendant l'année scolaire 2016-2017. Parallèlement, le groupe de réflexion, sous la direction du SCRIPT, élaborera le cadre de référence et les critères de qualité pour l'orientation. Ces travaux seront finalisés en début 2017.

La mise en œuvre d'une démarche d'orientation deviendra obligatoire pour l'ensemble des lycées à partir de la rentrée 2017-2018.

Une page internet, spécialement conçue pour suivre l'avancement des travaux, les pratiques des lycées, les offres d'appui des acteurs internes et externes fonctionne dès février 2015 à l'adresse <http://orientation.script.lu>

The screenshot shows the top part of a website. At the top left is the logo of the Government of Luxembourg and the text 'LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG'. Below it is 'Ministère de l'Éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse'. At the top right are links for 'luxembourg.lu', 'guichet.lu', 'gouvernement.lu', and 'Autres sites'. In the center, there is a logo for 'SCRIPT INNO' with the text 'Cellule de compétence pour l'innovation pédagogique et technologique'. To the right of this is a 'Connexion' link. Below the header is a navigation menu with items: 'QUI SOMMES-NOUS?', 'VISIONS', 'CHAMPS D'ACTION', 'PROJETS', 'RESEAUX', 'PUBLICATIONS', and 'ACTUALITES'. The main content area has a large banner with the text 'L'Orientation scolaire et professionnelle' and a purple arrow pointing right. Below the banner is a quote: « L'orientation se réfère à une série d'activités qui permettent au citoyen, à tout moment de sa vie, d'identifier ses capacités, ses compétences et ses intérêts, de prendre des décisions éclairées en vue du choix de ses études et formations ainsi que des activités professionnelles et ceci avec le souci conjoint de servir l'épanouissement de sa personne et le développement de la société » (Conclusions du FORUM Orientation 2010). To the right of the quote is the 'anelo' logo and the website address 'www.anelo.lu'. Below this is the heading 'Wer?' followed by 'Informationsfluss'. At the bottom of the page is a navigation bar with the text 'Eltern', 'Lehrer', 'Schüler', and 'Spos/Alj'. A small link 'http://gouvernement.lu' is visible in the bottom left corner.